
Le monde judiciaire descendra dans la rue mercredi

■ Cinquième édition de la “journée de la justice” le 20 mars. Le Sud et le Nord du pays revendiquent.

Depuis 2015, le 20 mars est devenu la “journée de la justice”. Cette année encore, les acteurs du monde judiciaire (magistrats, avocats, greffiers, personnel administratif) se rassembleront devant les palais de justice de chaque arrondissement.

“L’État de droit, j’y crois !”

Mercredi, les audiences seront suspendues à 11 h 30, mais la mobilisation ne s’arrêtera pas le 20 mars. Cette journée marquera le point de départ d’une grande campagne, couvrant la période de deux mois qui nous séparent des élections fédérales du 26 mai.

Le slogan choisi pour la campagne de la plateforme “66 jours pour sauver la justice” est “L’État de droit j’y crois”. L’idée maîtresse est d’attirer l’attention sur les revendications principales du monde judiciaire, à savoir le respect de la loi sur les cadres des effectifs et un financement adéquat de l’Ordre judiciaire.

Il ne faudrait cependant pas croire que les francophones soient les seuls à émettre des revendications. Le monde judiciaire flamand monte également au créneau.

Pas plus tard que lundi, l’Ordre des barreaux flamands (OVB) a envoyé au gouvernement son mémorandum en vue des élections du 26 mai. Lui aussi réclame un juste financement de la justice, un nombre adéquat de juges, des palais de justice modernes et une justice informatisée.

Indépendance et secret professionnel

L’indépendance des avocats et le respect de leur secret professionnel devraient être inscrits dans la Constitution, estime l’OVB. Lequel exige aussi une modernisation du droit des étrangers. Et veut que tout justiciable ne gagnant pas plus de 1 500 euros (contre 1 011 aujourd’hui) puisse avoir droit à l’aide juridique.

L’Ordre des barreaux flamands s’inquiète encore de la surpopulation carcérale. Il veut que la réforme du droit pénal, qui a échoué sous le gouvernement Michel (voir page 11), soit menée à son terme par le futur gouvernement, de même que la réforme de la profession d’avocat.

J.-C.M.